

FAZILO

1/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	FAZILO
Code du produit	85849441
AMM	2090146

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Produit phytopharmaceutique Produit de protection des plantes (REACH PC27) Insecticide, acaricide
-------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison	01 45 42 59 59
----------------------------------	----------------

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

FAZILO

2/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers concernant la santé.

Dangers pour l'environnement :

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie 2.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux à noter sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Pas de mention d'avertissement nécessaire

Mentions de danger :

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu / récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

FAZILO

3/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Etiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

2.3 Autres dangers

Pas de dangers supplémentaires.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Pyréthrine et pyréthroïdes	8003-34-7 / 232-319-8 / Pas d'informations disponibles	Pas d'informations disponibles	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox., H332 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	100 100	0.01 ≤ x ≤ 0.02
1,2 benzisothiazole- 3(2H)-one*	2634-33-5 / 220-120-9 / Pas d'informations disponibles	Pas d'informations disponibles	Acute Tox. 2, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	Pas d'informations disponibles	X < 0.01
Abamectine**	71751-41-2 / 265-610-3 / 606-143-00-0	Pas d'informations disponibles	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H330 STOT RE 1, H372 Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	10000 10000	0.001 ≤ x ≤ 0.002

*Skin Sen. 1 : C ≥ 0.05 %

FAZILO

4/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

****STOT RE 1, H372: $C \geq 5 \%$**
STOT RE 2, H373: $0.05 \% \leq C < 5 \%$

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.
Inhalation	Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'informations disponibles.
------------------	---------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Pas d'informations disponibles.
Traitement	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

FAZILO

5/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.
Moyens inappropriés	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.
---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation suffisante. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
Précautions pour les secouristes	Veillez à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

FAZILO

6/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.
--	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
Méthodes de nettoyage	Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, gel de silice, terre, vermiculite, agglomérant universel ...), balayer et pelleter le produit solide. Puis recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer à l'eau. Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
Autres conseils	Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	---

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter tout contact avec des plaies ouvertes. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'informations disponibles.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

FAZILO

7/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé, et à l'abri du soleil et du gel, à une température comprise entre 5°C et 25°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons, ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Insecticide à utiliser pur. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation. Ne pas pulvériser près des ruches ou des aquariums.
---	--

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange.

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
Pyrèthre	8003-34-7	VLEP 8 heures = 1 mg/m ³ (après suppression des lactones sensibilisantes)	Pas d'informations disponibles	/	Harmonisée
Abamectine	71751-41-2	VLEP 8 heures = 0.02 mg/m ³	Pas d'informations disponibles	/	Pas d'informations disponibles

Autres informations :

Données issues de documents fournisseurs.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés	Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
--	--

FAZILO

8/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Il est recommandé de porter un masque avec filtre anti-vapeurs / gaz de type A1 ou A2 (conforme à la norme NF EN 141).
Protection des mains	Se laver les mains après manipulation. Il est recommandé de porter des gants résistant aux produits chimiques en nitrile ou néoprène (conforme à la norme NF EN 374). Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.
Protection des yeux	Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité avec des protections intégrales conformes à la norme NF EN 166.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau.
Protections thermiques	Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas appliquer si des pluies sont à prévoir ou en cas d'épisode venteux. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.
--	--

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, fluide
Couleur	Légèrement jaune à brun clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles
pH	5.50

FAZILO

9/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Point de fusion / point de congélation	Pas d'informations disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles
Point éclair	Non applicable (eau > 99 %)
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles
Inflammabilité (solide/gaz)	Ce produit n'est pas inflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles
Pression de vapeur	Similaire à l'eau
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles
Densité relative	0.999
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	Non auto-inflammable (eau > 99 %)
Température de décomposition	Pas de décomposition prévisible
Viscosité dynamique	Similaire à l'eau
Propriétés explosives	Mélange non explosif
Propriétés comburantes	Mélange non comburant (eau > 99 %)

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres informations disponibles
----------------------------	---------------------------------------

FAZILO

10/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
--------------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
---	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter une exposition directe au soleil.
----------------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Substances susceptibles d'être oxydées.
-------------------------------	---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--	--

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Mélange: DL50 > 2 000 mg/Kg – Rat, OCDE 423 Pyréthrinés et pyréthroïdes : DL50 > 1 400 mg/Kg – Rat Abamectine : DL50 = 8.7 mg/Kg – Rat mâle
--------------------------------------	---

FAZILO

11/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Toxicité aiguë par inhalation	Mélange : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Pyréthrines et pyréthroïdes : CL50 > 3.4 mg/L – Rat Abamectine : CL50 : 0.034 – 0.051 mg/L – Rat femelle, 4h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Mélange: DL50 > 2 000 mg/Kg – Rat, OCDE 402 Pyréthrines et pyréthroïdes: DL50 > 2 000 mg/Kg – Lapin Abamectine : DL50 > 330 mg/Kg – Rat
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant – Lapin, OCDE 404
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Non irritant – Lapin, OCDE 405
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – Souris, OCDE TG 429

Evaluation de la cancérogénicité :

Mélange : Ne contient pas de substances listées comme cancérogène.
Abamectine : Les tests sur animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Mélange : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Abamectine : Les tests sur animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Mélange : Non toxique pour la reproduction. Pas de données disponibles concernant l'incidence sur le développement du fœtus. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Mélange, exposition unique : Le mélange n'est pas classé avec une toxicité spécifique pour un organe cible après une exposition unique.
Mélange, exposition répétée : Le mélange n'est pas classé avec une toxicité spécifique pour un organe cible après une exposition répétée.

FAZILO

12/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Danger par aspiration :

Mélange : Pas de données disponibles. Compte des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 = 0.0052 mg/L
Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
Durée d'exposition : 96 heures
Pyréthrine et pyréthroides (OCDE 203)

CL50 = 0.0036 mg/L
Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)
Durée d'exposition : 96 heures
Abamectine

CL50 = 2.18 mg/L
Poisson (*Salmo trutta*)
Durée d'exposition : 96 heures
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 = 0.012 mg/L
Daphnie (*Daphnia magna*)
Durée d'exposition : 48 heures – statique
Pyréthrine et pyréthroides (OCDE 202)

CE50 = 0.00012 mg/L
Daphnie (*Daphnia magna*)
Durée d'exposition : 48 heures – statique
Abamectine

CE50 = 2.18 mg/L
Daphnie (*Daphnia magna*)
Durée d'exposition : 48 heures – statique
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one

CE50 = 0.00002 mg/L
Crustacé (*Mysidopsis bahia*)
Durée d'exposition : 96 heures
Abamectine

FAZILO

13/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Toxicité pour les plantes aquatiques

CE50 = 2.5 mg/L
Algue verte (*Selenastrum capricornutum*)
Durée d'exposition : 72 heures
Pyréthrines et pyréthroides

CE50r > 100 mg/L et CE50b > 100 mg/L
Algue verte (*Pseudokirchneriella subcapitata*)
Durée d'exposition : 72 heures – statique
Abamectine

CE50r = 0.11 mg/L
Algue verte (*Pseudokirchneriella subcapitata*)
Durée d'exposition : 72 heures – statique
1.2-benzisothiazole-3(2H)-one

Toxicité pour les abeilles

DL50 contact = 0.0022 µg S.A / abeille
Abeille (*Apis mellifera*)
Pas de durée d'exposition
Abamectine

Toxicité pour les vers de terre

Pas d'informations disponibles

Toxicité pour les oiseaux

Pas d'informations disponibles

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Mélange : Pas de données de biodégradabilité disponibles. Le mélange peut être décomposé par des processus abiotiques, par exemple chimiques ou photolytiques.
Demande biochimique en O₂ (DBO) et demande chimique en O₂ (DCO) : données non disponibles.
Les pyréthrines et pyréthroides devraient être biodégradables en phase finale.

Koc

Pas d'informations disponibles.

FAZILO

14/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Une bioaccumulation du mélange est peu probable. Facteur de bioconcentration (pyréthrines et pyréthroides) : FBC = 471 (espèce Bluegill sunfish)

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Mélange : Pas de données disponibles.
Pyréthrines et pyréthroides : Immobiles dans le sol.
Répartition entre les compartiments environnementaux : légèrement mobile dans les sols.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Mélange : Evaluation non applicable.
Pyréthrines et pyréthroides, Abamectine : Ne répondent pas aux critères PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucun effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

FAZILO

15/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

Emballages contaminés Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (Pyréthrine, Abamectine)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (Pyrethrin, Abamectin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin

IATA

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S (Pyrethrin, Abamectin)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui

FAZILO

16/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES Á LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)
Décret 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 modifiée en octobre 2014) : 4511

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.1 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :
- Dans l'annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2206 concernant la liste des substances soumises à autorisation.
- Dans l'annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Pas d'autres dispositions.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour le produit.

FAZILO

17/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Eliminer le contenu / récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 1	Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 1
Acute Tox. 1	Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée) – Catégorie de danger 4
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 4
Skin Irrit. 2	Corrosion / irritation cutanée – Catégorie de danger 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire – Catégorie de danger 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction – Catégorie de danger 2

FAZILO

18/20

Date de création : 29/06/2017

Date de révision : 09/09/2019

Version : 04 / France

STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée – Catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1
Aquatic Chronic 1	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 1

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CEx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

FAZILO

19/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange Fazilo a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 04 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas

FAZILO

20/20

Date de création : 29/06/2017
Date de révision : 09/09/2019
Version : 04 / France

comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.